



# Dossier de la classe

*à conserver sur le bureau,  
près du registre d'appel.*

2020 / 2021

**LTD****M**  
*La trousse des maitresses*

# Fiche de renseignements destinée à un éventuel remplaçant

Ce document est interne. Il doit être renseigné par l'enseignant de la classe et laissé à disposition dans la classe près du registre d'appel. Il permettra au ZIL ou à la BD, dans le cadre d'un éventuel remplacement, d'avoir une vue synthétique et pratique de la classe.

Ecole :



Direction : ..... (En cas d'absence : .....).

Classe : ..... Effectif : ..... Classe n° : .....

Enseignant(s) : .....



Horaires de l'école et services assurés (à colorier)

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
	Classe	Classe	Classe	Classe
	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
	Classe	Classe	Classe	Classe
	Cantine	Cantine	Cantine	Cantine
	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
	Classe	Classe	Classe	Classe
	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
	Classe	Classe	Classe	Classe

## *Affichages obligatoires dans la classe*

- Protocole de surveillance :
- Sécurité incendie
- PPMS + plan spécial « intrusion »
- Règlement intérieur de l'école
- Services de récréation
- Plan de l'école



### *Sécurité*

Votre mission dans le plan « sécurité incendie » :

Votre mission dans le plan « risques majeurs » :

Insérer les docs de sécurité.

## Notre école

Elle compte..... classes. .... élèves sont inscrits.

Nom des enseignants	Classe	Nombre d'élèves	Salle

**Présentation de l'équipe :**

**Le rôle des uns et des autres :**

Il faut distinguer la responsabilité « professionnelle » de la responsabilité légale (civile, pénale, institutionnelle).

Responsabilité collective : on est collectivement responsable des choix que l'on fait en conseil des maîtres (organisation des manifestations, choix de manuels, organisation APC, harmonisation des documents de suivis, projets).

Responsabilité individuelle : on est individuellement responsable de l'application du cadre défini collectivement (il peut être révisé sur proposition de l'un de ses membres) et des décisions prises en conseil des maîtres. La liberté pédagogique des uns et des autres s'applique dans ce cadre révisable.

Sécurité : la direction est personnellement (pénalement) responsable de l'organisation de la sécurité dans l'école. Chacun est personnellement responsable (pénalement) de l'application du cadre.

# Les principes fondamentaux de l'éducation

(d'après *Droits, devoirs et responsabilités du professeur des écoles et du directeur d'école*, H.S. La Classe, 2012)

## La liberté de l'enseignement

Dans notre pays, les parents ont le choix entre le service public d'éducation et les établissements privés. Les enfants ont également la liberté de recevoir l'instruction « dans la famille ».

## L'égalité

Le Code de l'éducation affirme que « le service public contribue à l'égalité des chances », que « les écoles contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes » et qu'il convient « d'assurer l'égalité des élèves ».

## La gratuité

Le Code de l'éducation : « l'enseignement public dispensé pendant la période d'obligation scolaire est gratuit ».

Selon le principe de gratuité, sont illégales toutes les contributions demandées aux familles pour :

- les manuels scolaires ;
- les photocopies ;
- les matériels et fournitures à usage collectif ;
- les frais d'affranchissement.

Les contributions sollicitées au nom de la coopérative scolaire sont facultatives.

Toutes les sorties scolaires sur le temps scolaire (ex. cinéma, spectacles...) sont gratuites. Les sorties occasionnelles, hors temps scolaire, avec nuitées et facultatives peuvent être à la charge des familles.

## La neutralité

Neutralité politique et philosophique :

Tous les agents du service public sont soumis à l'obligation de réserve. L'enjeu est de mettre la vie scolaire à l'abri des pressions idéologiques et de la propagande.

Neutralité commerciale :

Toute forme de démarchage, de publicité est interdite à l'école. Ce principe de neutralité commerciale empêche donc toute forme de commerce par les écoles (sauf : fête d'école, marché de Noël, vente de gâteaux dans un but humanitaire ou pour financer un projet scolaire facultatif).

## La laïcité

Le Code de l'éducation : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Le principe de laïcité implique :

- l'absence d'instruction religieuse dans les programmes ;
- la laïcité du personnel enseignant ;
- l'interdiction du prosélytisme ;
- la séparation religion / éducation ;
- l'interdiction du port de tenues et de signes religieux : cela s'applique dans la totalité de l'enceinte scolaire et à l'ensemble des activités placées sous la responsabilité de l'école (sorties, voyages...).

Une liste de signes interdits : le turban, le bonnet, le bandana, le voile islamique, la kippa, les croix de dimensions excessives.

L'interdiction affecte les élèves et tous les agents publics.

**Attention** : une vigilance particulière doit être suivie pour nos relations avec les parents. Pensons à être juste avec tous, à les traiter de façon équitable, n'en favorisons aucun, n'en rejetons aucun... Réfléchissons aussi à nos accompagnateurs de sorties...

**Attention** : la RGPD (=règlement général sur la protection des données) est en train de se mettre en place partout, à tous les niveaux. Pour nous, il faut veiller aux affichages des noms par exemple, des données personnelles... Il nous faut détruire systématiquement toutes les listes qui traînent partout : sur clef, drive, pc... Pensons aussi aux photographies, aux publications : l'important est d'être le plus vigilant possible, et d'avoir du bon sens.

The background is a soft, light blue gradient. It is decorated with delicate pink and white flowers, some in full bloom and others as buds. A small, light purple butterfly is positioned in the upper right quadrant. A gold-colored, multi-layered geometric frame, resembling a hexagon with internal lines, is centered on the page. The text 'Les élèves' is written in a black, elegant cursive font across the middle of the frame.

# Les élèves

Liste ONDE

# Les élèves

Un élève ne doit jamais rester seul, sans surveillance (par exemple, un enfant ne va pas seul aux toilettes, n'est pas mis en punition seul à la porte de la classe, ne reste pas seul puni dans la salle des maîtres pendant la récréation ...).

## 1. L'obligation scolaire :

Chaque enseignant est responsable de ses élèves dans tous les lieux.

Etape 1 : Chaque enseignant est tenu de renseigner chaque demi journée son cahier d'appel et de rechercher la cause d'une absence le plus rapidement possible (au cas où il y aurait eu un problème sur le trajet qui mène à l'école). A chaque rentrée, une circulaire est envoyée dans les écoles pour préciser les procédures de suivi de l'absentéisme dans les écoles

Etape 2 : A la fin du mois, vous avertissez la direction des absences non justifiées de vos élèves (minimum 4 ½ journées).

Elle renseigne la fiche navette et prévient la DSDEN des suites de cette première étape.

Pensez à écrire le motif de l'absence dans votre cahier d'appel. Le cahier d'appel est un élément obligatoire et officiel qui doit être toujours sur votre bureau.

2. Cantine et garderie : les inscriptions sont faites par le personnel municipal. Vous remettez les enfants inscrits au personnel municipal dans l'école.

Suivre le protocole de surveillance qui est affiché dans la classe.

Rappel : Un enseignant est responsable (pénalement) du transfert de responsabilité : aucun enfant n'est laissé seul dans l'enceinte scolaire.

### 3. Sortie d'un élève pendant le temps scolaire :

Vous ne pouvez remettre un enfant qu'à l'un de ses parents (qui a l'autorité parentale) ou à une personne désignée sur la fiche de renseignement ONDE. Vous devez obligatoirement lui faire signer une demande d'autorisation de sortie fournie et archivée par la direction.

Vous pouvez remettre l'enfant à un autre adulte, s'il est muni d'une autorisation parentale datée du jour même. Cette personne doit présenter sa carte d'identité et signer la demande d'autorisation de sortie citée plus haut. Pour les taxis, on ne laisse l'enfant qu'au taxi qui a l'autorisation des parents. *En cas de doute demander à la direction ou à la personne qui la remplace.*

*Elèves qui sortent régulièrement*

Elève	Jour	heure	Personne autorisée à venir chercher l'enfant





PPRE

Elève	Objectifs du PPRE	Date

PAP

Elève	Précautions particulières

PAP

Elève	Précautions particulières

*Autres éléments utiles (problèmes médicaux, autres...)*

Elève	Précautions particulières

Connaissance des élèves  
Relevés de compétences  
Analyse des évaluations...



# La classe :

*les outils  
les progressions  
les programmations  
le projet d'école  
les projets de cycle, de la classe  
les sorties...*



*Le matériel spécifique de la classe, de l'école*




# Les évaluations

A la maternelle, on attend une évaluation bienveillante.

A l'école maternelle, à compter de la rentrée 2016, deux nouveaux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

A l'école élémentaire, le LSUN (=Livret Scolaire Unique Numérique) est obligatoire et a été mis en place au cours de l'année scolaire 2016/2017 : il est lié à ONDE.

Le LSUN s'inscrit dans la refondation de l'école : une école bienveillante, un socle et des nouveaux programmes au service des apprentissages de chaque élève et une évaluation qui permet à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés. Les évaluations par compétences et chiffrées sont gérées par le LSUN. Le LSUN accompagne l'élève et sa famille pour fournir une évaluation claire des enseignements pratiques interdisciplinaires, et des parcours (parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturel, parcours citoyen, parcours santé).

Pour les parents séparés, nous nous engageons à communiquer les résultats aux deux parents : envoi par courrier pour celui qui n'a pas la garde. La direction vous préviendra des élèves concernés avec la discrétion qui prévaut.

En fin d'année scolaire, toutes les évaluations (exercices) sont rendues aux enfants, les livrets d'évaluations nationales sont archivés dans le bureau de direction.

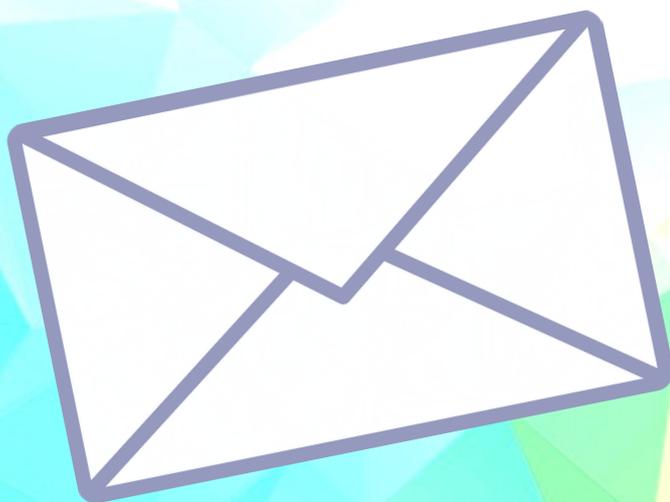
# Communication école / famille

Blog de l'école :

ENT :

Cahier de liaison :

Date réunion de rentrée :



# Les sorties scolaires

Taux d'encadrement minimum : (BO HS du 23 septembre 1999)

	Sortie régulière	Sortie occasionnelle sans nuitée	Sortie avec nuitée(s)
Nombre d'adultes	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.
Annexe à compléter avant la sortie	annexe 1 bis	annexe 1	annexe 2
Assurance	L'assurance scolaire n'est pas obligatoire.	L'assurance scolaire n'est pas obligatoire quand la sortie se déroule sur le temps scolaire. Attention elle est obligatoire pour les sorties facultatives (sur la pause du déjeuner et / ou dépasse les horaires habituels de l'école).	L'assurance scolaire est obligatoire !

Pensez aux fiches transports Annexes 3 et 4.

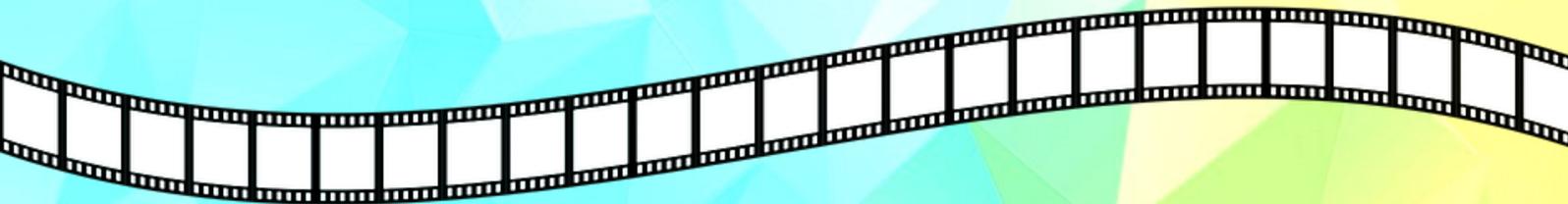
Le bulletin officiel n°29 du 18 juillet 2013 donne un formulaire type pour les demandes d'autorisations de sorties pour les familles.

Avant de distribuer ces autorisations aux familles, vous devez les montrer à la direction car elle est responsable de chaque sortie.



# Cinéma, spectacles...

Dates	Parents accompagnateurs	Dates	Parents accompagnateurs



## Horaires cycle 2

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire moyenne (JO du 24/11/2015)	Durée (sans les récréations)	Nombres de séances
Français	10h	9h15	4 séances de 15 min 11 séances de 45 min
Mathématiques	5 h	4h30	5 séances de 45 min 1 séance de 50 min
Langues vivantes	1h30	1h20	2 séances de 30 min 1 séance de 20 min.
EPS	3h	2h45	3 séances de 55 min
Enseignements artistiques	2 h	1h50	2 séances de 55 min
Questionner le monde / EMC	2h30	2h20	3 séances de 45 min
TOTAL	24h	22h	22h

## Horaires cycle 3

Domaines disciplinaires	Durée hebdomadaire moyenne (JO du 24/11/2015)	Durée (sans les récréations)	Nombres de séances
Français	8 h	7h20	9 séances de 45 min 1 séance de 35 min
Mathématiques	5 h	4h35	4 séances de 15 min 4 séances de 45 min 1 séance de 35 min
Langues vivantes	1h30	1h20	2 séances de 30 min 1 séance de 20 min
EPS	3h	2h45	3 séances de 55 min
Sciences et technologie	2h	1h50	2 séances de 55 min
Enseignements artistiques	2 h	1h50	2 séances de 55 min
Histoire et géographie / EMC	2h30	2h20	2 séances de 45 min 1 séance de 50 min
TOTAL	24h	22h	



# Les 108 heures :

*APC*

*Animations pédagogiques  
Rencontres avec les parents*

*Conseils d'École  
Conseils des maîtres  
Conseils de cycle*

# Fiche individuelle de suivi

Nom :	Concertation (48h)	Conseil d'école (6h)	Animation/formation (18h)	APC (36h)	Total
Prénom :					
semaine 35					
semaine 36					
semaine 37					
semaine 38					
semaine 39					
semaine 40					
semaine 41					
semaine 42					
semaine 43					
semaine 44					
semaine 45					
semaine 46					
semaine 47					
semaine 48					
semaine 49					
semaine 50					
semaine 51					
semaine 52					
semaine 1					
semaine 2					
semaine 3					
semaine 4					
semaine 5					
semaine 6					
semaine 7					
semaine 8					
semaine 9					
semaine 10					
semaine 11					
semaine 12					
semaine 13					
semaine 14					
semaine 15					
semaine 16					
semaine 17					
semaine 18					
semaine 19					
semaine 20					
semaine 21					
semaine 22					
semaine 23					
semaine 24					
semaine 25					
semaine 26					
semaine 27					
semaine 28					
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>108</b>

# APC Période 1

Du ..... au .....

Jours :

Heures :

Objectifs :

Elèves concernés :

Bilan :

# Période 2

Du ..... au .....

Jours :

Heures :

Objectifs :

Elèves concernés :

Bilan :

## Période 3

Du ..... au .....

Jours :

Heures :

Objectifs :

Elèves concernés :

Bilan :

## Période 4

Du ..... au .....

Jours :

Heures :

Objectifs :

Elèves concernés :

Bilan :

# Période 5

Du ..... au .....

Jours :

Heures :

Objectifs :

Elèves concernés :

Bilan :

## *Animations pédagogiques*

Date	Heure	Lieu	Thème

## *Conseils d'École*

Date	Heure	Ordre du jour









La circulaire  
de rentrée  
2020

# Circulaire de rentrée 2020

NOR : MENE2018068C

Circulaire du 10 - 7 - 2020

MENJS - DGESCO (extraits école primaire)

L'École de la République œuvre à l'accomplissement des élèves par l'élévation du niveau général, leur bien-être et la justice sociale. Face à la crise sanitaire, la mobilisation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale a permis de réagir collectivement avec efficacité et créativité. Ainsi, grâce au travail de tous, la France a eu l'un des plus faibles taux de décrocheurs en Europe, un enseignement à distance salué par les parents et l'un des déconfinements scolaires les plus volontaristes. Notre réussite tient à cet engagement collectif, à un esprit d'équipe. Notre action a permis de limiter les conséquences du confinement sur le niveau des élèves et de maintenir le lien avec l'institution scolaire. La diversité des situations personnelles des élèves pendant cette période induit cependant des écarts d'apprentissage. Elle les a aussi conduits à développer d'autres compétences ou qualités : engagement, autonomie, recours aux outils numériques. L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique. La création d'un vaste ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est l'occasion de déployer une vision riche et cohérente du temps scolaire et du temps périscolaire de l'enfant. L'année 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité.

L'année scolaire 2020-2021 poursuit quatre priorités :

protéger la santé des élèves et des personnels ;

développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ;

assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ;

transmettre les valeurs civiques.

Pour cela, le ministère mobilise des moyens dédiés :

1 688 postes supplémentaires dans le premier degré à la rentrée scolaire 2020 (dont 1 248 postes créés dans le cadre de la crise sanitaire) qui s'ajoutent aux 10 517 créations de postes dans le premier degré depuis 2017 ;

8 000 nouveaux postes d'accompagnants en situation de handicap (AESH), dont 4 000 créations supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 4 000 créations prévues en loi de finances initiale ;

1 500 000 heures supplémentaires mobilisées pour renforcer l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs et 130 000 heures d'assistants d'éducation (AED) d'ici le mois de décembre, pour accompagner le début d'année. Ces moyens sont connus de chaque établissement avant la rentrée scolaire, et peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements tenant compte des difficultés rencontrées dans les territoires.

## **I. Modalités pratiques de la rentrée**

Tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire. Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, et eu égard à la situation épidémique à la date de la présente circulaire, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans lorsque les règles de distanciation ne peuvent être respectées dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux. Dans la mesure du possible le déplacement des professeurs est privilégié par rapport au déplacement des élèves. Les personnels de santé sont pleinement mobilisés à l'appui de cette politique sanitaire.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il sera consultable dans les prochains jours à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/Rentree-2020-plan-de-continuite/>

Pour accompagner les équipes placées dans cette situation, le ministère a élaboré un plan comprenant, outre le protocole sanitaire, le rappel des principales actions à conduire, des conseils et bonnes pratiques sur l'organisation du service et l'équipement numérique, les modalités d'activation des classes virtuelles du Cned et de Ma classe à la maison, et une sélection de ressources pédagogiques numériques à disposition des professeurs et des familles. Ces éléments, publics, sont destinés à appuyer les équipes dans leurs éventuelles démarches.

Parallèlement, un travail est réalisé avec les collectivités pour consolider et étendre les environnements numériques de travail. Avec leur concours, la conclusion des États généraux du numérique pour l'éducation sera organisée à Poitiers le 4 et 5 novembre 2020 . Il s'agira de tirer un bilan de notre usage du numérique éducatif pour dégager des perspectives de développement.

Enfin, la période de confinement et les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire sans précédent peuvent fragiliser les élèves et leurs familles. Il est donc indispensable d'associer l'ensemble des personnels (professeurs, médecins, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, personnels administratifs, assistants sociaux, psychologues, AED, AESH, etc.) à un suivi attentif des élèves, notamment de ceux qui présentent des risques de décrochage.

## **II. Une priorité absolue : consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée**

En début d'année scolaire, l'ensemble de notre institution doit veiller à ce que les élèves maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année dans de bonnes conditions. La logique de cycle donne la souplesse nécessaire pour atteindre cet objectif.

De plus, il s'agit de veiller à l'information constante des familles et à leur étroite association au travail accompli par les élèves. Durant la crise sanitaire, l'investissement des parents dans l'enseignement à distance a été essentiel à sa réussite. Ce lien nouveau créé avec les familles doit être approfondi en partageant plus encore avec elles les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'École. La mallette des parents [<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>] peut utilement donner lieu à des rencontres spécifiques dans les écoles et les collèges.

## A Identifier les besoins des élèves

### a. Les évaluations nationales

Les évaluations nationales Repères de début CP et début CE1 ont lieu pour tous les élèves du 14 septembre au 2 octobre, celle de mi-CP aura lieu du 18 au 29 janvier 2021. Constamment enrichies grâce aux échanges avec les professeurs depuis trois ans, elles connaissent peu de changements cette année.

### b. Les outils de positionnement du CP à la 3e

Pour les autres niveaux, au cours des premiers jours de la rentrée scolaire, des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs. Ces tests, courts et ponctuels, permettent de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève. [<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>]

## B. Répondre aux besoins des élèves

### a. S'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente

Pour réduire les éventuels écarts constatés entre la rentrée et les vacances de la Toussaint, les apprentissages sont concentrés sur les connaissances réputées acquises dans le cadre d'une scolarité ordinaire et nécessaires pour commencer leur année dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, à l'école primaire comme au collège, pour chacun des niveaux d'enseignement, des objectifs pédagogiques prioritaires sont identifiés et mis à disposition des équipes pédagogiques. [<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>]  
Les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (Rased) contribuent de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté.

### b. Un effort inédit pour renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves

Le ministère concentre tous les moyens disponibles pour assurer l'accompagnement personnalisé des élèves : plus d'1,5 million d'heures supplémentaires, l'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les AED en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'École dans le cadre de Devoirs faits seront mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement. Tous les niveaux sont concernés, avec une priorité pour les classes charnières (CP, 6e, 2de).

En outre, à partir de l'expérience acquise durant la période de confinement, les équipes éducatives sont encouragées à mobiliser les outils numériques, notamment dans le cadre de l'aide personnalisée, de Devoirs faits ou des Stages de réussite qui peuvent être proposés à distance aux familles.

À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Il en va de même au collège avec l'aide personnalisée. Des groupes de besoins, éventuellement multi-niveaux, peuvent être utilement mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences. Les ressources disponibles permettent soit de prendre en charge des petits groupes, soit de proposer des heures d'APC plus nombreuses.

Ces dispositifs d'appui sont complétés, du CP au lycée, par le renforcement des Stages de réussite aux vacances d'été, d'automne et de printemps. À l'école primaire, il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

### C. Lutter contre le décrochage scolaire

La rentrée scolaire 2020 sera une période cruciale pour prévenir le décrochage, en particulier pour les élèves quittant le collège pour rejoindre un lycée ou un centre de formation d'apprentis (CFA). Aucun jeune ne doit rester sans affectation.

## III. Poursuivre l'élévation générale du niveau

### A. Renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux

L'école primaire constitue la première priorité du Gouvernement en matière éducative. Dans la continuité de la politique volontariste qui a été amorcée en 2017, la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves, notamment les plus fragiles, demeure l'objectif.

#### a. Un taux d'encadrement amélioré sur tout le territoire

Dans toutes les communes, grâce à des créations de postes à la rentrée 2020, le taux d'encadrement sera supérieur à celui de la rentrée précédente dans le premier degré. Partout où cela est possible, la taille des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 est limitée à 24 élèves dès la rentrée scolaire 2020. En zone rurale, aucune classe n'aura été fermée sans l'accord du maire. L'ensemble des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire connaissent un maximum de 12 élèves par classe à la prochaine rentrée scolaire. Le dédoublement des classes de grande section, amorcé l'année scolaire dernière dans ces mêmes territoires, se poursuit progressivement pour être pleinement effectif à la rentrée scolaire 2021.

#### b. Une nouvelle formation pour les professeurs de l'école maternelle

L'enjeu de l'école maternelle est particulièrement important en cette rentrée. Il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.

Le nouveau parcours M@gistère réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre » répond aux objectifs fixés par la loi Pour une École de la confiance qui institue l'obligation d'instruction à 3 ans et qui fait de l'école maternelle une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

Cette dernière dimension est portée par des formations autour des deux guides récemment publiés Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle et Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle [<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>]. Ces guides sont déclinés concrètement par le dispositif Je rentre au CP qui propose un parcours d'apprentissage cohérent en grande section pour aborder au mieux les savoirs fondamentaux [<https://eduscol.education.fr/pid39448/je-rentre-au-cp.html>].

### c. De nouvelles ressources pédagogiques à la disposition des professeurs

Pour faciliter le travail des professeurs, des ressources de qualité, exploitables dans le cadre de leurs enseignements, sont mises à leur disposition, notamment sur la base des 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 [<https://lumni.fr>].

Plusieurs nouveaux guides, élaborés par des professeurs en lien étroit avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale, sont publiés. Ils ont pour objectif de mettre à la disposition de la communauté éducative le meilleur de la recherche et de la pédagogie sur les apprentissages des savoirs fondamentaux. Un guide de référence pour l'enseignement des mathématiques au CP complète la collection « Orange ». En français, une grammaire en deux volumes appuie l'enseignement de la grammaire et accompagne les professeurs dans la transmission de ce savoir indispensable à la compréhension de la langue.

### d. Une formation continue renforcée

Le schéma directeur de la formation continue constitue un cadre national pluriannuel pour une politique de formation ambitieuse et renouvelée.

La formation continue est en effet une priorité pour notre institution car elle est un levier de progrès collectif et un élément essentiel d'épanouissement professionnel. Les directeurs d'école vont bénéficier d'au moins deux jours de formation par an. En outre, le ministère déploie progressivement de nouveaux modèles de formation, fondés notamment sur le travail et les échanges entre pairs : par l'analyse de pratiques, par des observations croisées, par l'élaboration d'outils communs, c'est l'esprit d'équipe qui est encouragé.

À la rentrée scolaire 2020, le déploiement du Plan français vient compléter la formation continue des professeurs des écoles. Dans cette perspective, chacun d'entre eux bénéficie, tous les six ans, de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) et d'une semaine de formation en français (5 jours annuels). Les quatre autres années, ils continuent de disposer des 18 heures annuelles d'animations pédagogiques.

En lien avec les délégués académiques au numérique éducatif, le réseau Canopé propose aux professeurs des formations au numérique et par le numérique.

## B. Mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur ou à la poursuite d'études

### a. Développer les compétences orales des élèves

La maîtrise de l'expression orale est une compétence indispensable pour la réussite de la vie professionnelle et personnelle.

## C. Consolider la maîtrise des langues

La maîtrise des langues vivantes est une compétence essentielle pour la réussite des élèves. Le président de la République a fixé comme objectif la maîtrise deux langues vivantes. C'est en ce sens que le Plan langues vise à consolider les enseignements de langue et en langue. Ce renforcement de l'enseignement des langues dès l'école primaire passe par la mise en place d'un plan de formation de 30 000 professeurs durant l'année 2020-2021.

## D. Développer et certifier les compétences numériques des élèves

Le numérique est devenu indispensable dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle de chacun. Dans le contexte de crise sanitaire que nous avons connu, il est plus que jamais essentiel d'y préparer tous les élèves pour qu'ils puissent tirer parti des opportunités qu'offre le numérique et développer des usages responsables.

#### E. Accroître la place de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture

L'importance de l'éducation physique et sportive (EPS) doit être soulignée, à tous les niveaux d'enseignement. Elle contribue à la santé des élèves, mais aussi à leur confiance en eux et, de manière transversale, à d'autres compétences (esprit d'équipe, respect des règles, etc.). Dans le premier degré, les professeurs des écoles veillent à assurer effectivement les 3 heures d'EPS par semaine, notamment dans le cadre des 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Les arts et la culture sont essentiels à la formation de l'esprit et au développement de la sensibilité des élèves. Pour marquer symboliquement cette ambition, la rentrée des élèves se fait en musique. D'année en année, il s'agit d'atteindre l'objectif d'une chorale par école et par collège.

L'année qui commence sera spécialement consacrée au livre et à la lecture. Particulièrement cette année, il s'agit de se mobiliser pour lutter contre la difficulté en lecture et promouvoir le plaisir de lire. Les professeurs de français de 6e pourront mener utilement un travail à partir du recueil des Fables de Jean de La Fontaine reçu par les élèves en CM2. Le plan d'investissement dans les bibliothèques scolaires est reconduit cette année à hauteur de 2 millions d'euros supplémentaires.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture poursuivent leur action commune pour réussir le 100 % EAC afin que chaque rectorat puisse construire sa propre stratégie territoriale à partir des cinq priorités du quinquennat : lire, chanter, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique. Pour aider les équipes éducatives et les professionnels de la culture à construire leurs projets, les rectorats s'assurent de la bonne utilisation de l'application Adage.

Le rassemblement en un même ministère des enjeux de l'éducation, de la jeunesse et des sports doit permettre dès l'année 2020-2021 de développer des actions cohérentes fondamentales pour l'élève entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Cette cohérence se réalise en s'appuyant sur la nouvelle organisation territoriale de l'État.

#### **IV. Garantir à tous les élèves en situation de handicap une solution adaptée**

Pour cette rentrée 2020, à l'occasion de la Conférence nationale du handicap, le président de la République a demandé à ce qu'aucun enfant ne soit sans solution. C'est pourquoi, des moyens budgétaires complémentaires inédits ont été attribués à l'ensemble des académies pour assurer l'accompagnement humain des élèves. Ces moyens supplémentaires permettent de recruter dès à présent les AESH : 8 000 postes supplémentaires sont créés pour l'année prochaine. Un guide de ressources humaines vient préciser le cadre et les conditions d'emploi de ces agents dont l'intégration au sein des équipes éducatives doit se poursuivre [<https://www.education.gouv.fr/devenir-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-12188>].

Avec l'organisation en pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial), l'attention portée aux personnels spécialisés, la coopération accrue avec les institutions médico-sociales et les moyens nouveaux très importants, l'objectif est de réaliser pleinement le projet d'une école inclusive permettant de personnaliser le parcours de chaque élève.

Afin d'assurer à tous les élèves en situation de handicap une rentrée réussie, une politique de pré-affectation des AESH est encouragée. De même, le calendrier des entretiens entre l'équipe enseignante, l'AESH et la famille est établi en amont de la rentrée.

D'ici la rentrée et autant que de besoin, une commission d'affectation spécifique est réunie dans chaque département pour proposer une solution adaptée à chaque élève en situation de handicap. Elle associe, autour des services départementaux de l'éducation nationale, les partenaires médico-sociaux ainsi que les associations des parents d'élèves.

En outre, l'organisation territoriale de l'École inclusive se poursuit avec la couverture par des PIAL de deux tiers des collèges. Ces structures, consolidées dans leur pilotage par la création des postes de coordonnateur et de pilote de PIAL, ont vocation à devenir des lieux de formation initiale et continue.

Pour les familles, la rentrée 2020 se traduit par la mise en œuvre d'un numéro vert, national et unique (0805 805 110) qui permet d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles.

## V. Transmettre les valeurs civiques

### A. Respecter autrui et s'engager pour la République

#### a. L'enseignement moral et civique

Le sens du projet républicain doit être un objectif partagé des différents enseignements. Il pose comme principe l'égalité en droit de tous les citoyens. Le gouvernement de l'homme sur lui-même et par lui-même, au fondement même de l'idée républicaine, nécessite que chaque élève comprenne les devoirs qui découlent de ce droit : respect des autres, respect des institutions et des lois.

Le respect du principe de laïcité est essentiel pour la formation des élèves et leur vie collective quotidienne. Les équipes Valeurs de la République de chaque rectorat sont à la disposition des écoles et des établissements pour appuyer la mission de transmission des valeurs de la République et le respect de la laïcité. Les atteintes à la laïcité doivent toutes être signalées pour qu'une réponse concrète soit apportée.

#### b. Lutter contre toutes les formes de discrimination et contre le harcèlement

Chaque membre de la communauté éducative concourt à rendre effectif le principe d'égalité, en exerçant une vigilance accrue alors que des divisions se font jour dans la société. C'est pourquoi la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie, en particulier, sont des priorités tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École.

La lutte contre le harcèlement est une priorité de l'École. L'année qui s'achève a montré un bel engagement des élèves.

### B. Agir pour le développement durable

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de notre École. Elle repose sur deux piliers : connaître et agir. Sur le premier point, après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le travail du Conseil supérieur des programmes a permis d'accroître la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire. Parallèlement, les actions pédagogiques sont encouragées. L'année dernière, l'élection des éco-délégués au collège et au lycée a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets. Cet élan remarquable doit être encore amplifié cette année : l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2. [<https://eduscol.education.fr/cid145107/les-eco-delegues.html>]

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,  
Jean-Michel Blanquer



Les attentes  
de l'JER

